

## 5.1. Analyse des forces, faiblesses pour les pays et détermination des solutions pour une gestion optimale

PAYS	FAIBLESSES/MENACES	FORCES	SOLUTIONS OPTIMALES
<b>GUINEE EQUATORIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de données d'inventaire</li> <li>- Répartition géographique dans la partie continentale</li> <li>- Prélèvement non basé sur le potentiel</li> <li>- Non maîtrise des données biologiques</li> <li>- Insuffisance des moyens humains et matériels</li> <li>- Faible étendu du territoire national</li> <li>- Boom de l'immobilier</li> <li>- Développement de l'infrastructure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un cadre légal (loi forestière)</li> <li>- Arrêt des exportations des grumes</li> <li>- Annulation des autorisations spéciales d'exportation des espèces dont le Bubinga et le wengé</li> <li>- Changement d'orientation des recettes (pétrole)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du potentiel</li> <li>- Maîtrise de l'aire de répartition</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel pour l'identification des espèces et le contrôle</li> <li>- Conduite des études pour la maîtrise des données biologiques</li> </ul>
<b>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible valeur économique (essences secondaires ou peu connues)</li> <li>- Insuffisance de la connaissance du potentiel</li> <li>- Non maîtrise de l'aire de répartition</li> <li>- Faibles capacités humaines (collette et analyse des données statistiques)</li> <li>- Insuffisance des moyens financiers et matériels</li> <li>- Insuffisance de motivation du personnel</li> <li>- Méconnaissance des données biologiques</li> <li>- Non accès à la mer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un code forestier</li> <li>- Existence d'un cadre institutionnel (Ministère en charge des forêts et ses démembrements)</li> <li>- Existence d'une mercuriale</li> <li>- Mise en œuvre du processus de l'APV/FLEGT</li> <li>- Existence du BIVAC (structure de suivi et contrôle du bois exporté)</li> <li>- Existence des plans d'aménagements pour les permis d'exploitation concédés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effort de promotion des essences Bubinga et Wengé</li> <li>- Diversification des marchés</li> <li>- Appui financier pour la connaissance du potentiel</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel</li> </ul>
<b>CAMEROUN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de connaissances du potentiel</li> <li>- Aire de répartition imprécise</li> <li>- Données d'inventaire d'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un cadre légal</li> <li>- Existence d'un cadre institutionnel</li> <li>- Mise en place en cours du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite des études biologiques (phénologie, régénération, etc.)</li> <li>- Conduite des inventaires d'aménagement (UFA, Forêts communales, Aires protégées)</li> </ul>

	<p>peu fiables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de stratégie de régénération de ces deux espèces</li> <li>- Nombre d'espèces de Bubinga imprécis</li> <li>- Problèmes d'identification à l'exportation</li> <li>- Insuffisance de maîtrise des données statistiques à l'exportation</li> <li>- Exportations illégales</li> <li>- Faible capacité de contrôle</li> <li>- Gouvernance (corruption, manque de transparence, etc.)</li> </ul>	<p>système de vérification de la légalité et de traçabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de mesures préventives (suspension des exportations des grumes et attribution des quotas dont le potentiel est connu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite des études pour la fixation des paramètres d'aménagement (DME, taux de reconstitution, etc.)</li> <li>- Définition de l'aire de répartition</li> <li>- Renforcement des capacités pour l'identification des espèces</li> <li>- Mise en œuvre du système de traçabilité en cours</li> </ul>
<b>Congo ; RDC</b>	<p>Législation et réglementation forestières, Cadre de coopération sous-régional(COMIFAC) Cadre institutionnel L'appui des Bailleurs de Fonds(Partenaires Techniques et Financiers) Stabilité politique des états de la sous-région Adhésion au processus de régulation internationale( CITES, OIBT, COMIFAC, l'UICN etc.) ; Existence des points d'embarquement(ports fluviaux et maritimes) ; Ratification des Conventions internationales</p>	<p>Non maîtrise de la ressource ; Mauvaise gouvernance( corruption, interventionnisme, priorisation des charges, conflits de compétence, privilèges de certains opérateurs etc.); Insuffisance des personnes agréées ; Insuffisance de logistique ; Insuffisance des moyens financiers, Insuffisance d'expertise en matière d'exportation; l'éloignement des forêts des points d'embarquement à l'exportation(ports), ce qui entraîne les coûts très élevés du transport</p>	<p>a)Maîtrise de la ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inventaire;</li> <li>✓ Recherche sur la biologie, l'écologie, la phénologie et la sylviculture</li> </ul> <p>b) Renforcement des capacités managériales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recrutement et formation</li> </ul> <p>c) Respect de la législation et de réglementation en vigueur, et l'adapter aux exigences internationales(CITES-APV/FLEGT)</p> <p>d) Amorcer une classification thématique, par rapport aux résultats de l'inventaire(densités, effectifs) et au commerce</p> <p>e) Adapter le cadre institutionnel aux exigences des accords et traités ratifiés;</p> <p>f) Promouvoir la recherche pour trouver les essences alternatives, ayant les propriétés physico-chimiques similaires;</p> <p>g) Aménager les infrastructures d'évacuation des produits Bubinga et Wenge</p> <p>h) Promouvoir les activités de gestion</p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place des bases de données, régulièrement actualisées;</li> <li>✓ Interdiction d'exportation des bois en grumes, afin de promouvoir la transformation plus poussée;</li> <li>✓ Relever les valeurs FOB</li> </ul>
<b>Côte d'Ivoire</b>	A priori, inexistant	inexistant	
<b>Gabon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de données d'inventaire</li> <li>- Non maîtrise des données biologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un cadre légal (loi forestière)</li> <li>- Arrêt des exportations des grumes</li> <li>- Annulation des autorisations spéciales d'exportation des plusieurs espèces dont le moabi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du potentiel</li> <li>- Maîtrise de l'aire de répartition</li> <li>- Conduite des études pour la maîtrise des données biologiques</li> </ul>